

LA NEWSLETTER DU MOIS DE DÉCEMBRE

Bilan MSC

Les **navires qui adhèrent à la marque Thon Rouge Ligne** sont automatiquement certifiés MSC: **30 navires** en cette fin d'année. L'OP a été contactée par plusieurs mareyeurs intéressés par l'achat de Thon Rouge certifié MSC et engage des actions de valorisation de ce label en 2021, notamment auprès de grands chefs et GMS.

Bilan « Pêche Durable »

16 navires sont actuellement certifiés Pêche Durable, 11 navires supplémentaires devraient l'être au 31 Décembre 2020.

Je souhaite être certifié : je dois d'abord être habilité de la marque « *Thon Rouge de Ligne - Pêche Artisanale* », qui me permettra d'être certifié MSC. Pour cela, je rempli le **formulaire** et l'envoi à **val-pem@orange.fr**. Ensuite, je dois faire la demande d'éco-labellisation Pêche Durable en contactant **Benjamine**.

Agrément Ikejime ?

Lors du projet VALIKE, porté par le CRPMEM Morbihan, il a été décidé par les professionnels et représentants de structurer la filière IKEJIME au travers d'un agrément national. La SATHOAN participe à ces échanges et vous transmettra plus d'informations en 2021.



Campagne Thon Rouge et Espadon

Les campagnes Thon Rouge et Espadon se clôturent au 31 Décembre 2020. Le quota Thon Rouge de l'OP SATHOAN a été consommé à hauteur de 98%, le quota espadon à hauteur de 66% (au 09/12/20). La pêche à l'espadon sera de nouveau autorisée au 1er Avril 2021. Pour le Thon Rouge, comme chaque année, il faudra attendre la délivrance des AEP et le feu vert de l'administration.



Quota effort Senne Tournante Coulissante

Seuls 23% des jours STC alloués aux navires de la SATHOAN disposant d'une AEP PS ont été consommés (au 09/12/20). Comme les autres années, seule une faible proportion de ces navires est active. Néanmoins, il est important d'effectuer quelques sorties avec cet engin afin de conserver l'AEP d'une année sur l'autre, et de s'assurer de la conservation de la capacité à pêcher avec cet engin.

Bilan Echosea 2020

Il est devenu obligatoire en 2020 pour les navires habilités « *Thon Rouge de Ligne - Pêche artisanale* » de déclarer les captures ou observations d'espèces accessoires sur l'application **ECHOSEA**, et ce lors de toutes les sorties Thon Rouge ou Espadon.



En 2020, 649 déclarations ont été effectuées.

→ **1880 individus observés** dont 26% de Dauphin commun et 20% de Raie pastenague.

→ **3026 individus capturés** (70% remis à l'eau vivants) dont 76% de Raie pastenague et 13% de Requin bleu.

En 2021, la SATHOAN sera extrêmement vigilante et le non respect de cette obligation pourra valoir la perte de l'habilitation « *Thon Rouge de Ligne - Pêche artisanale* ». Vous serez informés des dispositions adoptées par le Conseil d'Administration avant le début de la campagne.

Télécharger l'application :

Apple Store

Google play



Quota effort Chalut

Le quota effort de pêche chalut a été consommé à hauteur de 85% (au 30/11/20). Le nombre de jours de mer ainsi que la gestion des jours appliquée par les armements et l'OP a permis aux navires le maintien de leur activité en 2020. Les futures réductions du quota d'effort de pêche qui pèsent sur la flottille risque de mettre à mal la rentabilité de certaines entreprises.



Mobilisation Plan de gestion West Med

Une trentaine de patrons de chalutiers et plus de 150 marins pêcheurs se sont rassemblés à Port-la-Nouvelle le 07/12/20 pour contester le plan de gestion chalut West Med. Il prévoit de réduire à 167 le nombre de jours de mer pour les chalutiers en 2021 afin de protéger le merlu. Mais pour les professionnels du secteur, appliquer ce plan tel quel menacerait la rentabilité des entreprises (comme l'avait conclu le projet **GEPAC-MED**). Des mesures de **fermetures spatio-temporelles** s'appliquent déjà à cette flottille depuis début 2021. Plus d'info [ici](#).

Déclaration Sociale Nominative (DSN)

À partir du **1er janvier 2021**, l'Urssaf, et non plus l'Enim, collectera les cotisations et contributions sociales de tous les professionnels du monde maritime. Le changement principal est la déclaration sociale nominative (DSN).

Pour les employeurs de marins : l'employeur effectue cette déclaration via les données utilisées pour établir la paie (ces informations servent à calculer automatiquement les cotisations, les droits maladie et retraite ainsi que la carrière).

Pour les marins non-salariés : un service déclaratif en ligne distinct de la DSN sera ouvert au 1er janvier 2021 afin qu'ils transmettent les informations pour le calcul des cotisations et des droits. Plus d'infos [ici](#).

Nouveau FEAMP

Le nouveau FEAMP, Fond Européen pour les Affaires maritimes et de la Pêche, couvrira la période 2021 - 2027. La France dispose d'une enveloppe de 567 M€ pour, entre autres, favoriser la pêche durable, améliorer la sécurité alimentaire et l'économie bleue. Même si celui-ci sera adopté courant 2021, les dossiers de financements peuvent être déposés comme d'habitude au cours de l'année.

Lancement du projet SAVESHARK

Le projet fait suite à la première expérimentation du dispositif SHARKGUARD, visant à éloigner les raies et les requins des palangres grâce à l'émission de champs électromagnétiques sur une courte distance autour de l'hameçon. Il avait permis de réduire les captures de raies pastenagues. Le dispositif a été amélioré et va être testé sur 2 navires durant l'été 2021.



[Voir les résultats du projet SHARKGUARD](#)



15-16 Décembre : Conseil des Ministres West Med
19 Décembre : Conseil d'Administration fin d'année
24 Décembre au 3 janvier : fermeture du bureau



*La Sathoan vous souhaite de très Joyeuses Fêtes
Nous vous retrouverons en 2021*